

INE



CGT Services Publics
de l'Hérault

CGT

contact@cgt.territoires34.fr

Le mag

Politiques publiques criminelles contre les services publics et les fonctionnaires

Après le hold-up antidémocratique qui nous a volé le résultat des élections législatives, le gouvernement Macron-Barnier, illégitime et minoritaire, entend amplifier les attaques contre les services publics et les fonctionnaires.

Prime différentielle de 6cts !

La revalorisation de 2 % du Smic au 1^{er} novembre 2024 portera ce dernier à 1801,80 € bruts mensuels, au-dessus du minimum de traitement dans la Fonction publique actuellement de 1801,74 € bruts mensuels.

Les agents publics ne pouvant être payés sous le SMIC, la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a donc indiqué que le minimum de traitement serait **rehaussé de 0.06€ le 1^{er} novembre 2024, via une «indemnité différentielle», plutôt qu'une hausse du salaire de base** méthode généralement utilisée par les gouvernements. Barnier/Macron aurait pu juste augmenter le traitement de base d'un point d'indice majoré (soit 4.9228€ brut), pour suivre le SMIC. Mais c'eut été trop généreux pour les agents publics déjà si privilégiés à leurs yeux !

C'est une marque de mépris et de provocation pour tous les agents concernés par cette indemnité de 6 centimes ! **Rappelons que ce réajustement concernera selon la DGAFP « environ 230 000 agents », sur les 5,7 millions que compte la fonction publique.**

Garantie Individuelle Pouvoir d'Achat (GIPA)

La GIPA créée en 2008 est une indemnité versée chaque année en octobre aux fonctionnaires dont le traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation sur une période de référence de 4 ans. Le gouvernement a décidé qu'elle ne serait pas versée en 2024 en raison des contraintes budgétaires, alors qu'elle est reconduite depuis 15 ans chaque année. **Environ 200 000 fonctionnaires sont concernés, et seront plus durement impactés par l'inflation sans le bénéfice de cette GIPA.**

Plus généralement, c'est tout le dispositif qui est remis en question. Lors d'une audition devant la commission des lois à l'Assemblée nationale, le 17 octobre 2024, le ministre de la Fonction publique Guillaume Kasbarian avait déjà évoqué cette Gipa : "Il n'avait jamais été question de la pérenniser ad vitam aeternam". Si les grilles indiciaires étaient entièrement reprises et véritablement revalorisées, et si le déroulement de carrière était automatique dès que les agents remplissent les conditions statutaires, le dispositif ne perdurerait pas depuis 15 ans déjà : il n'aurait plus lieu d'être.

**FASHION VICTIM:
LA MODE "MACRON"...**



Gel du point d'indice

Dans sa déclaration de politique générale, Michel Barnier n'a rien déclaré sur la revalorisation du point d'indice. Le NFP, arrivé en tête aux législatives, proposait une augmentation de 10% de ce point. Il serait donc démocratique que le gouvernement actuel reprenne cette proposition majoritairement portée, et qui n'est que justice puisque **si le point d'indice avait suivi l'inflation depuis 2000, il ne serait pas à 4,92 €, mais à 6,33 €!** C'est en moyenne 545€ de moins tous les mois pour les catégories C en fin de grade.

	GRILLES CATEGORIE C			
	Valeur point d'indice	Echelle C 1	Echelle C 2 Principal 2 ^{ème} classe	Echelle C 3 Principal 1 ^{ère} classe
Echelon de fin de grade		11 ^{ème}	12 ^{ème}	10 ^{ème}
INDICE MAJORE		387	425	478
Traitement indiciaire brut* versé en 2023	4,92€	1 904€	2 091€	2 351€
Traitement indiciaire brut* S'il avait suivi l'inflation depuis 2000	6,33€	2 449€	2 690€	3 025€
Perte mensuelle de pouvoir d'achat		-545€	-599€	-674€

*Traitement indiciaire brut mensuel arrondi = Indice majoré x valeur mensuelle du point d'indice

Austérité

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 prévoit des « économies » budgétaires d'un montant de 60 milliards €, dont 5 milliards seront prélevés sur les 450 collectivités territoriales les plus importantes. A ce prélèvement s'ajoute la **suppression de 100 000 fonctionnaires (le gouvernement préfère parler de « suppression de poste », c'est moins violent que de supprimer des gens)**, notamment par le non-remplacement des départs à la retraite. Il s'agit d'une saignée extrêmement brutale qui aura des conséquences graves pour les agents et les usagers des services publics. En clair, encore une fois, **il faudra « travailler plus » pour compenser un effectif moindre, ce qui reviendra à aggraver les conditions de travail et à dégrader la qualité du service public.**



Droits sociaux bafoués

Comme si tout cela ne suffisait, le ministre Guillaume Kasbarian prépare une attaque sur nos droits sociaux en proposant un **passage de 1 à 3 jours de carence, et l'abaissement de la rémunération versées pendant les 3 premiers mois des congés de maladie ordinaire de 100 % à 90%.**

A cette politique ciblant les fonctionnaires s'ajoutent les politiques ciblant tous les citoyens, avec la **baisse du ticket modérateur, dont le remboursement devrait passer de 70% à 60%, alors même que le montant des consultations va augmenter le 22 décembre passant de 26,50€ à 30€.**



Statut de la Fonction publique remis en cause

Notre statut est aussi dans le viseur du ministre, qui entend remettre à l'ordre du jour le projet de loi de son prédécesseur Guérini (salaires au mérite; facilitation des licenciements des fonctionnaires; simplification de la gestion des contractuels sur des emplois permanents; remise en cause des catégories et du droit à la carrière; individualisation accrue contre garanties collectives ...). Elue contre la macronie aux législatives, la droite reprend les projets les plus délétères de la macronie !

MACRON: "LA RUE C'EST PAS LA DÉMOCRATIE!!"



Attaque contre notre caisse de retraite

L'Inspection Générale des Affaires Sociales et l'Inspection Générale des Finances ont édité un rapport en mai 2024 sur la situation financière de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Avec un rapport démographique de 1,46 cotisants actifs pour 1 retraité en 2022, alors qu'il était de 4,53 cotisants pour 1 retraité au début des années 1980, la CNRACL est déficitaire. La dégradation du ratio démographique a entraîné un déficit de 2.5 milliards € en 2023. Si aucune mesure n'est prise, les inspecteurs généraux évaluent le déficit à 5,4 milliards en 2025, à 8,6 milliards en 2027, à 11,1 milliards en 2030.

Il est important de souligner que la CNRACL était encore excédentaire en 2019 !

Le déficit de la CNRACL est avant tout le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs et des diverses contre-réformes de précarisation de la Fonction Publique :

- Quasi absence d'augmentation de la valeur du point d'indice, donc des rémunérations brutes, mais augmentation du régime indemnitaire non assujéti à cotisation CNRACL (une part limitée des primes - 20 % du traitement brut - sont cotisées obligatoirement auprès d'un fonds de pensions par point au RAFP Régime Additionnel de la Fonction Publique) ;
- A la place des fonctionnaires, embauches de contractuels ne cotisant pas à la CNRACL mais à l'IRCANTEC, comme le facilite la loi de Transformation de la Fonction Publique de Dussopt de 2019 dont l'objectif est de porter de 20% à 40% le nombre de contractuels dans la Fonction Publique.
- Développement des recrutements de titulaires à temps non complet, en dessous de 28 h/semaine, seuil d'affiliation à la CNRACL.

Le Conseil d'Administration de notre caisse de retraite a voté majoritairement l'abaissement du seuil d'affiliation à 17h30/semaine. Cependant, l'État, en octobre 2021, a fait valoir son droit d'opposition.

- Système de la compensation démographique mis en place en 1974 afin de compenser les déséquilibres démographiques des différents régimes. À ce titre, la CNRACL a largement contribué à cette solidarité et a été ponctionnée de près de 100 milliards depuis 1974, comme le relèvent les inspecteurs.

Les agents ne sont donc pas responsables des déficits de leur caisse de retraite, ce sont bien les politiques publiques menées qui sont en cause.

"C'est le festival des horreurs avec ce gouvernement"

Le déficit public se creuse, sous fond d'explosion record des richesses privées

Les agents publics vont donc devoir payer le déficit organisé par les gouvernements successifs sous Macron, dont ils ne sont pas responsables puisqu'ils n'en ont pas bénéficié.

La cour des Comptes en juillet 2024 reconnaît des « baisses d'impôts et de cotisations depuis 6 ans qui ont contribué à la dégradation du déficit public », « la période 2018-2023 a été marquée par d'importantes baisses d'impôt dont l'impact est estimé à 62 milliards en 2023, soit 2.2% PIB ». Des dizaines de milliards de cadeaux supplémentaires aux plus riches tous les ans depuis 2018 sous Macron, avec le PFU, l'exit tax, la suppression de l'Impôt Sur la Fortune, la baisse des impôts de production, la baisse des impôts sur les sociétés, etc.

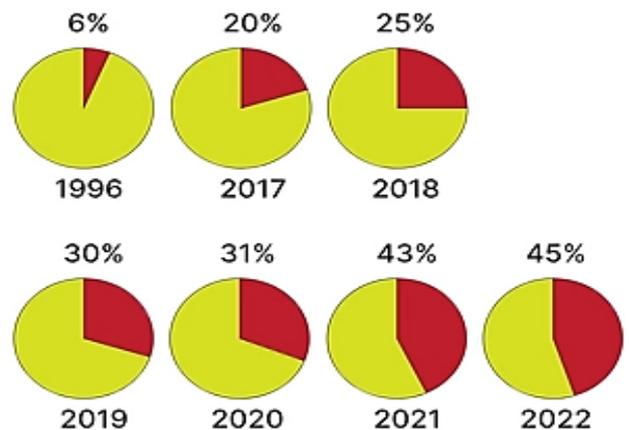
Le rapport de l'Institut de Recherches Economiques et Sociales en 2022 évalue à **204.56 milliards le montant global des aides publiques aux entreprises en 2019.**

Quand aux dividendes du CAC 40, ils explosent, et battent des records chaque année (en 2019-2021-2022-2023). **En 2023, 97,1 milliards € de dividendes ont été versés, soit le niveau le plus haut jamais enregistré.**

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, interrogé sur **une taxe sur les super profits** dans les 4 Vérités sur France 2 le 9 février 2023, s'écrie : « Arrêtons la course à la baisse d'impôts dans ce pays, surtout avec les déficits que nous avons », "Je ne fais pas du tout partie de ceux qui disent 'Un bon impôt est un impôt supprimé'. L'impôt, ça fait partie du financement des services publics et de la solidarité" ; "Je crois beaucoup au modèle social européen. L'Europe a quelque chose à dire au reste du monde, avec son modèle social et environnemental. Là dedans, il y a la solidarité et l'équité, la fiscalité doit aussi traduire ça ».

Pendant ce temps, la fortune des riches augmente. En 2023, la fortune des 500 familles les plus riches de France atteint 1170 milliards, soit 45% du PIB, selon le classement du magazine économique Challenges « reléguant loin derrière le record de l'année dernière à 1 002 milliards ». L'homme et la femme la plus riche du monde sont des français selon le classement du magazine Forbes 2024 : Bernard Arnault et Françoise Bettencourt Meyers.

500 fortunes : l'effet Macron



● Patrimoine des 500 plus grosses fortunes françaises en pourcentage du PIB

Si 65 000 foyers ultra-riches et 330 entreprises aux super profits risquent d'être taxés avec le PLF, ce sera temporaire bien sûr (juste pour faire semblant de contribuer à l'effort national), quand nos réformes à nous sont structurelles et pérennes, et en voies d'être encore durcies par les nouvelles réformes qui nous attendent toujours au tournant ces dernières décennies.

La guerre aussi se porte bien. La loi de programmation militaire, c'est 413 milliards pour l'économie d'armement et l'entretien des guerres dans le monde entier...

